

Informations municipales

P.L.U.

Le PLU a été arrêté en date du 08 décembre 2016. Un commissaire enquêteur sera nommé en fin du 1er trimestre 2017.

Toutes les personnes ayant des requêtes pourront le rencontrer en mairie.

Les dates de ses permanences seront communiquées par affichage ou voie de presse.

Inscription sur les listes électorales

Les personnes désireuses de figurer sur les listes électorales de la commune peuvent s'inscrire jusqu'au **31 décembre minuit** munies d'un justificatif d'identité et de domicile ou, à défaut de résider à Queyrac, d'un avis d'imposition au titre de l'une des taxes locales. Une permanence aura lieu le samedi 31 décembre de 9h00 à 12h00 à la mairie.

Tous les jeunes devenus majeurs en 2016 ou qui auront 18 ans avant le 28 février 2017, et qui n'ont pas été informés de leur inscription par la mairie (parce qu'ils n'étaient pas domiciliés à Queyrac lors du recensement militaire) peuvent se manifester jusqu'au le 31 décembre s'ils souhaitent être inscrits.



Taxe de séjour

Dans le cadre de la loi NOTRE, la compétence «TOURISME» est devenue obligatoire pour les communautés de communes. Ceci implique la mise en place d'une taxe de séjour harmonisée sur l'ensemble des communes. Celle-ci sera perçue par la C.D.C et reversée à l'office de tourisme qui se nommera office de tourisme « MEDOC ATLANTIQUE ». Il œuvrera de LACANAU à La POINTE DU MEDOC. Un site internet unique sera créé pour présenter les offres touristiques et de loisirs. Les prestataires seront sollicités pour des encarts publicitaires afin de valoriser leur activité.

Suez Eau France

Un problème sur votre dernière facture d'eau ? Vous ne comprenez pas ?

SUEZ EAU France vous propose de rencontrer un agent qui tiendra une permanence le jeudi 12 janvier de 9h00 à 12h00 au SIAEPA
1 bis place René Cassin à 33340 Gaillan-Médoc.



Carte nationale d'identité



Depuis le 1er janvier 2014, la durée de la carte nationale d'identité (CNI) est passée de dix ans à quinze ans pour les personnes majeures.

L'allongement de cinq ans concerne:

* les cartes d'identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

* les nouvelles cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2014.

Les autorités des pays suivants ne reconnaissent pas la carte d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de cinq ans comme document de voyage : Belgique et Norvège.

Pour tout renseignement : <http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2014/Duree-de-validite-de-la-CNI>

Autorisation de sortie de territoire



Depuis le 3 juin 2016, l'enfant qui voyage à l'étranger, sans être accompagné de l'un de ses parents, doit présenter les documents suivants :

- pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport,
- formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale,
- photocopie du titre d'identité du parent signataire.



Cimetière

La mairie effectue la reprise d'environ soixante-dix concessions **en état d'abandon**. Nous vous rappelons que l'entretien des concessions incombe exclusivement aux familles. Seul un nettoyage régulier des allées et des communs est effectué par le personnel technique.

La société ELABOR prépare un plan numérisé du cimetière. Afin de pouvoir l'aider dans cette démarche, nous vous remercions de nous communiquer toutes les informations possibles sur les personnes inhumées dans votre concession, par courrier ou courriel : mairie.de.queyrac@wanadoo.fr

Marché de Saint Vivien !

Depuis le 1^{er} juin 2016, la municipalité a mis en place une navette pour se rendre au marché de Saint Vivien le mercredi matin. Ce service, **gratuit ouvert à tous**, risque d'être supprimé



faute de voyageurs.

Rappel des horaires : départ du bourg 9h15 et retour de Saint Vivien au plus tard 11h30.

Inscrivez-vous au secrétariat de Mairie avant le mardi 12h00.

Venez nombreux !

Vie pratique

Ecluses routières



Pour des raisons de sécurité, des ralentisseurs, type écluses, seront mis en place aux deux entrées du bourg (chemin de lescapon et chemin de la hontane) : rétrécissement de la route, permettant le passage d'un seul véhicule à la fois.

Travaux programmés début 2017.



Don d'organes

A partir du 1er janvier 2017, si vous ne manifestez pas votre refus, vous devenez donneur d'organes potentiel.

Pour exprimer votre opposition, vous devez :

- soit vous inscrire sur le registre national <https://www.agence-biomedecine.fr/>
- Soit rédiger un écrit confié à un proche.

Ateliers Séniors



«Séniors, maîtrisez l'anxiété pour mieux vivre»

La réunion d'information du 8 novembre, sur ce thème, a débouché sur le premier cours vendredi 18 novembre, animé par Florence VIROLEAU (gestion du stress, anxiété, souplesse, respiration, posture...). **Il reste quelques places disponibles !!!** Venez rejoindre le groupe !!!

«L'informatique, pourquoi pas ?»

Découvrir et vous initier à l'utilisation de la tablette tactile. Ce nouvel atelier est en cours d'étude et vous sera présenté le vendredi 27 janvier 2017 à 14h30, à la salle des fêtes.



Validation des Acquis de l'Expérience : VAE



Dans le cadre de sa mission d'intérêt général de Point Relais Conseil en VAE, le CIBC Gironde a pour mission de permettre à toute personne intéressée :

- d'acquérir une information claire et détaillée sur la VAE
- d'identifier les certifications accessibles au regard de son expérience
- d'être orientée vers le ou les certificateurs

Ce service gratuit, accessible à tous, est financé par la région Aquitaine :

- deux heures d'information collective
- entretien(s) conseil individuel d'une durée de 1 à 13 heures

Pour vous inscrire :

CIBC Gironde 15-17 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

Téléphone: 05 57 54 25 00.

Accueil le plus proche:

rue des Moineaux BP103 – 33250 Pauillac



Code de la route

Depuis le 20/11/2016, le port **des gants est obligatoire** pour la conduite des motos, cyclos (scoots) et quads. Pour rappel, l'obligation de détenir **un gilet rétro réfléchissant** à bord des motos, cyclos (scoots) et quads est toujours d'actualité.

Pour tous les véhicules (voiture, moto, cyclo et même vélo) **l'utilisation des écouteurs est interdite.**

Utilisation des feux

Les feux de position (veilleuses) ne servent qu'à signaler votre véhicule en stationnement et à rouler en agglomération éclairée.

Les feux de croisement (codes) **doivent** être allumés partout où la visibilité est réduite (nuit, pluie, brouillard).

Les feux de route (phares) **doivent** être allumés la nuit dès que le conducteur est seul sur la route ou en agglomération sans aucun éclairage public.

Par temps de brouillard, il faut allumer les feux de brouillard arrière et les feux de croisement, ou si le véhicule en est équipé, les feux de brouillard avant.

Mais les feux de brouillard avant ne doivent pas être utilisés s'il n'y a pas de brouillard, ils doivent être **coupés en croisant un autre véhicule.**

Pensez à faire vérifier vos feux!!





Parmi tous les temps forts qui vont jalonner notre année à l'école de Queyrac, deux actions particulières vont marquer la saison.

La classe maternelle TPS-PS participe comme les années passées à l'exposition d'arts plastiques «autour de l'album» qui a lieu à Saint-Germain-d'Esteuil au printemps. Cette année, nous allons travailler avec Sébastien Chebret qui interviendra dans la classe.

Toutes les classes de l'école sont engagées dans le projet Vivre l'Artothèque dont l'aboutissement est une exposition sur le thème «Estuaire» qui aura lieu au printemps à l'école Anne Franck de Lesparre où se trouve l'Artothèque. Ce projet a commencé avec la visite d'une exposition photos en septembre à Saint-Christoly. Il y aura une exposition de peintures sur le thème en janvier au CALM. L'exposition des enfants aura lieu en mai-juin.

Nous nous retrouverons tous pour le loto de l'école qui aura lieu le samedi 18 mars 2017 et pour la kermesse le vendredi 23 juin 2017.



Le Directeur, Monsieur Laurent LAFOURCADE

★ Réponse Mots croisés du n° précédent

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	J	A	C	Q	U	E	S	C	H	A	B	A	N	D	E	L	M	A	S	
2		S	O	U	L	A	C		O	R	E	S	T	I	E		E	R	I	C
3	O		R	E	M	U	E	R		M	R	P		G		A	D	O	R	E
4	R		R	Y		D	N		R	A	T	I	O	N	S		O	B		R
5	N		E	R	N	E	E		A	D	O	C	R	E		I	C	A		T
6	I		L	A	I	V		O	T	A	N		A	C	T	E		S	P	I
7	T	R	A	C	T	I	O	N	S		I	N	R	I		O	E	U	F	
8	H	O	T		E	E	N	T		L	I	N	G	A	M		R		R	I
9	O	S	I	E	R		D		P	R	A	O		B	O	B		H	I	C
10	R	E	V		C		E	H	C	A	L		H	E	R	O	N		F	A
11	Y	S	E	R		L	E	I		I	A	G	O		E	R	U	D	I	T
12	N		M	O	U	E		L			B	E	U	T		D		I	C	I
13	Q	U	E	Y	R	A	C	A	I	S			R		J	E		S	A	O
14	U	L	N	A		R	E	I	N	E		E	T	C		A	T	T	T	N
15	E		T	L	C			R	O	C	H		I	O	I	U		I	I	
16		L		E	H		Y	E	U			E	N	C		X		N	O	N
17	F	L	A	M	A	N	D		I	V	A	N		T	E		A	C	N	E
18	E	N	V	E	R	E		P		E	V	E	N	E	M	E	N	T		O
19	U	A	E	N	I	O	M		E	R	E		I	A	M	B	E		O	N
20	M	O	N	T	A	L	I	V	E	T		P	A	U	I	L	L	A	C	



Carnaval

Le carnaval aura lieu cette année le jeudi 13 avril 2017, sur le thème « des pirates ».



Restos du Cœur

La distribution a lieu le : **mardi à partir de 13h00 à la salle polyvalente de QUEYRAC**

Vous pouvez contacter le

05 56 58 14 95 ou

06 21 00 28 97.



Associations

Amicale des Anciens Combattants



La cérémonie s'est déroulée sous un soleil radieux. Etaient présents, Madame Le Maire, le Général RODRIGUES, Président de la Légion d'Honneur du Nord-Médoc, Monsieur le Directeur des écoles et son épouse, les adhérents de l'Amicale, les élèves du CM2 et une nombreuse assistance.

Après l'envoi des couleurs, le Général RODRIGUES a procédé à la remise du drapeau, offert par la municipalité, au Major Philippe HOUZELOT nouvel habitant de Queyrac et adhérent de l'Amicale. Dépôt de gerbe et de fleurs par une vingtaine d'enfants, lecture des messages par douze élèves du CM2 et par Madame le Maire. Appel des morts.

L'hymne national, chanté par les enfants, a été une très heureuse surprise. Remerciements habituels aux porteurs de drapeaux, aux pompiers et à tous. Le Général RODRIGUES a remercié aussi les enfants présents. Le Président André LAPEYRE et l'Amicale tiennent à remercier personnellement M. Gérard VANDEMOERE. Le pot de l'amitié s'est déroulé dans une atmosphère conviviale. Le Président a fait lecture du générique de la carrière du Major Philippe HOUZELOT.



Pour conclure, nous adressons à toutes et à tous, nos vœux les plus sincères pour l'année 2017 et une pensée amicale à tous nos malades.

Monsieur André LAPEYRE - 05 56 59 71 01

Associations



La Boule Queyracaise

Après le déroulement de cette belle année 2016, les membres du bureau de l'association la Boule Queyracaise vous présentent leurs meilleurs vœux pour la future année.

Merci à tous !



Monsieur Bruno TEYSSIER - 05 56 59 84 88

Los Beilh Peyros

Lors des journées du Patrimoine, il y a eu une forte affluence, le samedi et le dimanche. Nous avons totalisé près de 300 personnes, un record. L'église Saint Hilaire n'a pas été oubliée dans le circuit avec une exposition sur l'ancienne église et la rénovation des cloches.

Concernant la chapelle Saint Roch, il nous reste à peindre le mobilier, ce qui se fera au printemps.

Merci aux personnes qui ont fait don de chaises et d'objets religieux.

Notre association vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Madame Pilar GOTORBE - 05 56 59 80 85



A.C.C.A.

Nous avons, de nouveau, reçu des doléances dans les hameaux des Ourmes et de Larnac, de propriétaires qui se plaignent de recevoir des plombs sur leurs toitures. Les règles d'usage interdisent de tirer à moins de 150 mètres d'une habitation et de ne pas diriger son tir vers celle-ci.

La gendarmerie et les gardes nationaux interviendront pour faire respecter ces règles.

Les lâchers ont été effectués dans de bonnes conditions, avec des volatiles très vigoureux. Le dernier lâcher aura lieu le 17 décembre 2016.

Pour les chasseurs intéressés, tous les week-ends du mois de mars, nous organisons des battues aux renards. Rendez-vous sur le parking de la gare de Queyrac vers 08h00. Pour plus de renseignements, vous pouvez me téléphoner au 06.21.34.35.73.

A l'occasion de la fête de la St Roch, le ball-trap a attiré un nombre important de tireurs. Nous regrettons, un manque de participation de tireurs locaux, pour la coupe communale.

Le conseil d'administration de l'A.C.C.A. remercie les personnes qui nous prêtent bénévolement la prairie, pour cette manifestation ainsi que celles qui nous ont donné de nombreux lots. Ceux-ci ont été très appréciés par les tireurs.



Monsieur Bernard COUDOUIN - 06 21 34 35 73



AAPPMA Le Gardon Queyracais

Nous avons procédé à un alevinage d'hiver. 300 kilos de gardons et 30 kilos de black-bass ont rejoint le plan d'eau début novembre. Pour l'année 2017 les dates des concours avec lâcher de truites ont été arrêtées : 19 février, 5 mars, 19 mars, 2 avril, 14 mai. Espérant vous voir nombreux, le bureau et moi même, vous souhaitons une meilleure année 2017 possible.

Monsieur Dominique PATRAS - 06 87 20 61 88



Retour sur la fête Saint Roch



FÊTE ST ROCH

RETOUR EN IMAGES
19-20-21-22 août 2016



Vous êtes venus très nombreux participer à la St ROCH ; fête qui a été un succès grâce à vous !

Grands moments de plaisir, des fous rires et de la bonne humeur...

Rendez-vous à l'année prochaine !



Association Queyrac en Fête

L'association participe grâce à vous au téléthon 2017 et soutient l'association T.C.A. pour handicapés à Bordeaux.